

## **Ethiopie/Erythrée : le Conseil de sécurité décide de réduire le nombre de Casques bleus déployés**

1 juin – Le Conseil de sécurité a décidé hier de proroger, pour une durée de quatre mois, le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), chargée de faire respecter le cessez-le feu entre les deux pays, mais de réduire le nombre de Casques bleus déployés dans le cadre de cette Mission de 3 300 à 2 300.

Dans une résolution adoptée hier, le Conseil de sécurité a décidé de « proroger le mandat de la MINUEE pour une période de quatre mois prenant fin le 30 septembre 2006 » et a autorisé « la reconfiguration de la composante militaire de la MINUEE ».

Dans le cadre de cette reconfiguration, le Conseil a approuvé « le déploiement d'un maximum de 2 300 hommes, dont un maximum de 230 observateurs militaires » avec le mandat énoncé dans la résolution 1320 (2000) et modifié dans la résolution 1430 (2002).

La résolution exige aussi que « les parties appliquent intégralement la résolution 1640 (2005) ».

Elle demande une fois de plus aux parties « d'appliquer intégralement et sans plus tarder la décision de la Commission du tracé de la frontière » entre l'Éthiopie et l'Érythrée et « de créer les conditions qui permettront de procéder promptement à la démarcation ».

Le Conseil a aussi exigé des parties « qu'elles fournissent à la MINUEE l'accès, l'assistance, l'appui et la protection nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, y compris celle qui lui a été confiée d'aider la Commission du tracé de la frontière à appliquer rapidement et systématiquement sa décision relative à la délimitation de la frontière ».

Il a aussi exigé que « toutes les restrictions soient immédiatement levées ».

Dans une résolution adoptée le 15 mai, le Conseil avait prévenu qu'il envisageait d'ajuster l'effectif de la MINUEE si l'Erythrée continuait d'entraver la liberté de circulation de la Mission et si l'Éthiopie n'acceptait pas la décision « définitive et contraignante » du tracé de la frontière (dépêche du 15.05.06).

Depuis le mois d'octobre 2005, le gouvernement érythréen soumet la MINUEE à plusieurs restrictions et notamment à une interdiction de survol du territoire par ses hélicoptères.

La MINUEE avait été créée en juillet 2000 dans le but de maintenir une liaison avec les parties et de mettre en place le mécanisme permettant de vérifier la cessation des hostilités.

Un accord de cessez-le feu avait été conclu entre l'Éthiopie et l'Érythrée en 2000 à Alger, après deux ans de combats motivés par un différend frontalier.